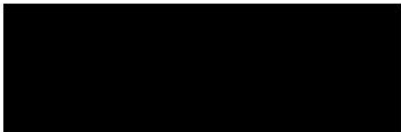




Québec, le 23 avril 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf : 2024-04-03-004

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courrier le 3 avril dernier, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », concernant les communications avec l'Association québécoise des agronomes en fournitures d'intrants.

Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été retirés conformément aux articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès. Ces articles ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Enfin, conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch
Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels**
(Chapitre A-2.1)

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Article 59

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

De : [REDACTED]
À : [Lamontagne André \(CM\) \(Québec\)](#); [Verret Bernard \(BSM\) \(Québec\)](#); genevieve.masse@mapaq.qc.ca; [Moreau Alexandre \(CM\) \(Québec\)](#)
Cc : [REDACTED]
Objet : [EXTERNE] Demande de rencontre MAPAQ_AQAFI
Date : 16 novembre 2023 11:38:52
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[AQAFI_MAPAQ\(16112023\).pdf](#)

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.



St-Hyacinthe, le 16 novembre 2023.

À : Monsieur André Lamontagne, ministre de l'agriculture, M. Bernard Verret, sous-ministre de l'agriculture, Mme Geneviève Masse, sous-ministre de l'agriculture et M. Alexandre Moreau, conseiller politique du ministre de l'agriculture.

Messieurs, Madame,

En janvier 2023, nous avons eu le plaisir d'échanger entre nous; l'AQAFI et le MAPAQ sur les enjeux de la séparation du conseil et de la vente pour les agronomes. Ces échanges ont permis de vous décrire le mieux possible la réalité des actions des agronomes sur le terrain pour accompagner les producteurs vers une agriculture de plus en plus durable (PAD).

Nous vous avons d'ailleurs fait parvenir une réflexion des agronomes de l'AQAFI. Ce document exposait entre autres des pistes de solutions afin de diminuer l'apparence de conflits d'intérêts le 16 juin 2023. Notre préoccupation était et est encore à ce jour une applicabilité d'un futur projet de loi. Nous travaillons à protéger le travail de l'agronome, un spécialiste qui a acquis une expertise scientifique et qui pratique son métier de façon intègre sur le terrain. Un professionnel qui est connu et reconnu dans notre province. Nous souhaitons que les Québécois gardent confiance envers les agronomes et l'ordre professionnel qui encadrent nos actions. Nous nous positionnons en faveur de l'amélioration des pratiques du métier d'agronomes et pour une évolution des pratiques agricoles au Québec.

En octobre, le MAPAQ a reçu l'OAQ pour discuter des recommandations de celle-ci en regard du projet de loi 41 et de la modernisation de la loi sur les agronomes.

Les membres du CA de l'AQAFI ont rencontré le 25 octobre M. Alexandre Moreau afin d'échanger sur le document du renouvellement des services conseils et des corrections nécessaires car cela portait atteinte à l'intégrité et le professionnalisme des agronomes œuvrant dans l'industrie. M. Alexandre Moreau se disait très ouvert à des rencontres afin de consulter l'AQAFI sur le futur PL-41. « Je veux travailler à partir d'une page blanche nous disait-il ». Nous étions alors ravis de cette ouverture et participation de l'AQAFI dans le processus.

Nous vous convions donc tous à une rencontre tel que suggéré afin d'échanger sur les éléments clés qui doivent constituer les fondements du PL-41 et son application sur le terrain afin de rencontrer les objectifs du PAD.

Nous voudrions que cette rencontre se fasse dans les prochains jours. Nous sommes prêts à nous déplacer à vos bureaux à Québec.

Merci de nous revenir avec des propositions de dates.

Le conseil d'administration AQAFI

[REDACTED] Trouw Nutrition Canada, T : [REDACTED]
[REDACTED] Bayer Canada – Crop Science, T : [REDACTED]
[REDACTED], Synagri, T : [REDACTED]
[REDACTED], Agrocentre Technova inc., T : [REDACTED]
[REDACTED] Semences NK, T : [REDACTED]
[REDACTED] Gérard Maheu inc., T : [REDACTED]
[REDACTED] William Houde, T : [REDACTED]
[REDACTED] Lévesque Stratégie et Innovation, T : [REDACTED]
[REDACTED] BioAgrimix, T : [REDACTED]

[REDACTED]
Directeur des Ventes Secteur Porcin
Directeur du Service Santé Animale

450 799 5011
450 230 1901
[REDACTED]@trouwnutrition.com



Trouw Nutrition Canada.



Pensez à l'environnement. N'imprimez ce document que si vous en avez vraiment besoin.

Ce courriel est une communication confidentielle et son contenu peut être protégé par le secret professionnel. Il est destiné à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, nous vous prions de nous en aviser immédiatement et de supprimer ce courriel et toutes les pièces jointes; de ne pas les copier, les expédier, les divulguer ou les utiliser de toute autre façon que ce soit. La

diffusion par d'autres que la ou les personnes visées, est strictement interdite. Nous ne pourrions être tenus responsables des conséquences négatives ou dommages subis afférents à la transmission par courriel de données ou de documents ; le texte du courriel tel qu'expédié est péremptoire.

This e-mail is confidential and may also be privileged. It is intended for use by the addressee only. If you are not the intended addressee, we request you kindly to notify us immediately and delete this e-mail, and any attachment(s), without copying, forwarding, disclosing or using it in any other way.

The publication by others than the intended person(s) is prohibited. We will not be liable for any negative consequence or damage relating to the communication by e-mail of data or documents; the text of the e-mail as sent is decisive.

For any purchase made, the General Purchase Terms and Conditions of Nutreco apply. Applicability of other terms and conditions is explicitly rejected.



St-Hyacinthe, le 16 novembre 2023.

À : Monsieur André Lamontagne, ministre de l'agriculture, M. Bernard Verret, sous-ministre de l'agriculture, Mme Geneviève Masse, sous-ministre de l'agriculture et M. Alexandre Moreau, conseiller politique du ministre de l'agriculture.

Messieurs, Madame,

En janvier 2023, nous avons eu le plaisir d'échanger entre nous; l' AQAFI et le MAPAQ sur les enjeux de la séparation du conseil et de la vente pour les agronomes. Ces échanges ont permis de vous décrire le mieux possible la réalité des actions des agronomes sur le terrain pour accompagner les producteurs vers une agriculture de plus en plus durable (PAD).

Nous vous avons d'ailleurs fait parvenir une réflexion des agronomes de l'AQAFI. Ce document exposait entre autres des pistes de solutions afin de diminuer l'apparence de conflits d'intérêts le 16 juin 2023. Notre préoccupation était et est encore à ce jour une applicabilité d'un futur projet de loi. Nous travaillons à protéger le travail de l'agronome, un spécialiste qui a acquis une expertise scientifique et qui pratique son métier de façon intègre sur le terrain. Un professionnel qui est connu et reconnu dans notre province. Nous souhaitons que les Québécois gardent confiance envers les agronomes et l'ordre professionnel qui encadrent nos actions. Nous nous positionnons en faveur de l'amélioration des pratiques du métier d'agronomes et pour une évolution des pratiques agricoles au Québec.

En octobre, le MAPAQ a reçu l'OAQ pour discuter des recommandations de celle-ci en regard du projet de loi 41 et de la modernisation de la loi sur les agronomes.

Les membres du CA de l'AQAFI ont rencontré le 25 octobre M. Alexandre Moreau afin d'échanger sur le document du renouvellement des services conseils et des corrections nécessaires car cela portait atteinte à l'intégrité et le professionnalisme des agronomes œuvrant dans l'industrie. M. Alexandre Moreau se disait très ouvert à des rencontres afin de consulter l'AQAFI sur le futur PL-41. « Je veux travailler à partir d'une page blanche nous disait-il ». Nous étions alors ravis de cette ouverture et participation de l'AQAFI dans le processus.

Nous vous convions donc tous à une rencontre tel que suggéré afin d'échanger sur les éléments clés qui doivent constituer les fondements du PL-41 et son application sur le terrain afin de rencontrer les objectifs du PAD.

Nous voudrions que cette rencontre se fasse dans les prochains jours. Nous sommes prêts à nous déplacer à vos bureaux à Québec.

Merci de nous revenir avec des propositions de dates.

Le conseil d'administration AQAFI

[REDACTED], Trouw Nutrition Canada, T : [REDACTED]

[REDACTED] Bayer Canada – Crop Science, [REDACTED]

[REDACTED], [REDACTED] Synagri, [REDACTED]

[REDACTED] Agrocentre Technova inc., [REDACTED]

[REDACTED] Semences NK, [REDACTED]

[REDACTED] Gérard Maheu inc., T [REDACTED]

[REDACTED], William Houde, [REDACTED]

[REDACTED] Lévesque Stratégie et Innovation, [REDACTED]

[REDACTED] BioAgrimix, T : [REDACTED]

De : [REDACTED]
À : [Moreau Alexandre \(CM\) \(Québec\)](#)
Cc : [REDACTED]
Objet : [EXTERNE] Lettre réponse AQAFI
Date : 25 octobre 2023 16:01:46
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[Lettre réponse AQAFI.pdf](#)

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour M. Moreau,

Encore une fois, merci de votre écoute et d'avoir partager votre vision.

Vous trouverez en annexe un document que nous avons fait parvenir à Mme Masse le 16 juin dernier. Cette lettre avait pour objectif de répondre aux questions soulevées par l'équipe de Mme Masse lors d'une rencontre le 20 janvier 2023 à vos bureaux de Québec.

Mise en contexte : Ce document a été rédigé dans un contexte que l'agronome du secteur privé était ciblé comme le responsable de plusieurs problèmes en agriculture. Nous constatons aujourd'hui que la pensée des différents intervenants du secteur agricole a évolué depuis. Nous reconnaissons l'évolution de la position de l'Ordre des agronomes durant la dernière année.

Soyez assurer de notre disponibilité et de notre collaboration pour répondre à vos questions suite à la lecture du document ou pour toutes autres sujets. N'hésitez pas à nous contacter par email, téléphone ou Teams. Nous serons également en attente d'une rencontre avec vous à vos bureaux.

Cordialement,

[REDACTED]
Directeur Semences
Seed Manager

T: 450-799-3225 #09271
[REDACTED]

5175, boulevard Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Québec
Canada, J2R 2B4





St-Hyacinthe, le 16 juin 2023

Bonjour Madame Masse,

Nous vous remercions pour le temps qui nous a été accordé lors de notre rencontre du 20 janvier à vos bureaux. Nous avons apprécié l'esprit de franchise et d'ouverture qui a régi nos échanges.

Notre délai de réponse a été plus long que prévu afin de valider certaines informations avant de vous écrire. Durant les derniers mois, nous avons assisté à quelques événements agricoles et divers lancements de nouvelles technologies qui amélioreront l'efficacité de pratiques aux champs.

Un rappel également que la rédaction du document a été faite par des agronomes de première ligne. C'est-à-dire qui travaille au quotidien avec des producteurs agricoles. Nous œuvrons tous et toutes dans le secteur végétal et animal. Nous offrons des conseils réalisables et éthiques dans un contexte de protection du public, de préservation de notre environnement et l'innocuité des produits provenant de la ferme. Le tout en ne négligeant pas la viabilité économique des entreprises de nos clients.

Notre objectif premier est de s'assurer que tout nouveaux projets de lois et règlements soient applicables par nos agronomes dès la mise en vigueur. Nous vous offrons notre entière collaboration si vous souhaitez valider différentes hypothèses.

1.0 Rentabilité des entreprises :

Lors de nos échanges, [REDACTED] a posé à quelques reprises la question : Pourquoi les fournisseurs d'intrants agricoles participeront à l'effort collectif de réduire l'utilisation de pesticides? Cette question est très pertinente. Nous sommes conscients que cette interrogation est à la base de la perception négative de la société québécoise envers notre travail.

Le secteur agricole n'est pas différent des autres secteurs de l'économie. Notre secteur travaille constamment sur des projets d'amélioration : efficacité énergétique, automatisation, empreinte carbone neutre, préservation de l'environnement, réduction de l'utilisation des antibiotiques dans les aliments du bétail.

En tant qu'agronomes travaillant au sein de l'entreprise privée, nous pouvons témoigner que le secteur agricole vit au même rythme de cette dynamique d'avancement technologique.



Notre constat est clair : Toutes les entreprises qui favorisent le statu quo se feront surpasser par des concurrents qui travaillent avec les nouvelles technologies novatrices.

Les fournisseurs d'intrants ont investi avec constance temps et argent dans la recherche et le développement de meilleurs protocoles de cultures. Certains projets visent directement la diminution de pesticides aux champs. Au niveau de l'alimentation animal, la recherche évolue pour réduire l'utilisation des antibiotiques dans les aliments. Plusieurs nouveaux produits existent et sont déjà sur les fermes actuellement et démontrent des résultats très intéressants.

Arrosage de pesticides à taux variable :

Nous avons assisté à quelques événements agricoles durant les derniers mois. L'arrivée d'équipement agricole d'application de pesticides à taux variable marque le début d'une nouvelle ère. Enfin il sera possible de cibler une infestation dans un champs. Dans un avenir rapproché, l'application d'une dose unique de pesticides pour tout un champ sera révolue. Nos membres espèrent cette avancée depuis des années. Bien avant les divers projets de réglementation.

Cette technologie entraînera une diminution directe de quantité de matières actives de pesticides.

Voici quelques vidéos des nouveautés que nous avons eu le privilège de voir lors d'évènements agricoles aux États-Unis :

John Deere: <https://www.deere.com/en/sprayers/see-spray-ultimate/>

John Deere: https://www.youtube.com/watch?v=noLu_xwfgXY

Green eye spray: <https://www.youtube.com/watch?v=nJqni9553WU&t=175s>

Le développement de cette technologie se produit également en Europe.

L'utilisation du drone comme outil d'intervention ciblé se popularise très rapidement sur le marché américain.

Une multitude de nouvelles technologies nouvelles sont mise en marché présentement ayant comme objectif de réduire l'utilisation de pesticides et fertilisants synthétiques. Plusieurs entreprises testent présentement l'efficacité de ces nouveaux produits sur des parcelles au Québec.

Voici quelques exemples d'améliorations du passé et de technologies en phase d'essai :

- 1) Durant les 20 dernières années, la méthode d'application des engrais a évolué très rapidement. Le fractionnement de l'azote est un exemple. Les rendements de maïs ont été multipliés par 4 avec les mêmes volumes d'engrais.

- 2) Bio stimulant : Ces nouveaux produits favorisent l'absorption de l'azote de l'air par la plante et diminue les besoins en fertilisant synthétique.
- 3) Développement d'outil de désherbage mécanique avec applicateur de plantes intercalaire. Contrôle naturelle des herbes nuisibles.
- 4) Plantes intercalaires. Protège les sols nus et apportent des éléments des biens faits au sol tel que de l'azote organique.
- 5) Essais variétaux de semences : Des milliers d'essaies de parcelles dans des centres de recherches. Exemple : Validation si un fongicide est utile ou non pour une variété de céréales. Le niveau de fertilisation adéquat pour éviter la sur fertilisation du soya.
- 6) Nouveaux additifs qui réduisent les besoins en fertilisant synthétique.
- 7) Équipement de désherbage mécanique
- 8) Augmenter le nombre d'analyse de sol.
- 9) Épandage à taux variables des engrais.
- 10) Agricultures de précision : accès à plus de data pour aider à la prise de décision

Traitement de semences

Tel que discuté lors de notre rencontre, voici un résumé de la situation actuelle dans les traitements de semences.

Rappel du cycle de vente d'une semence : Les producteurs sont incités par les fournisseurs à acheter une grande partie de leurs besoins semences avant la fin du mois de décembre. De novembre à avril, les grains de semences sont testés (germination, pureté...), classifié, nettoyé, traité ou non, mis en sac et livré chez les distributeurs. Les semences sont ensachées et traitées en fonction des commandes hâtives des producteurs afin de répondre à leurs besoins. Les distributeurs ont quelques semaines pour livrer les produits à temps pour les producteurs.

Pour les producteurs qui font des achats supplémentaires de dernières minutes, les inventaires sont faibles et il est possible que l'hybride demandé soit non disponible sans traitement.

Maïs-soya : Actuellement, il est faux de croire que les leaders mondiaux dans la semence exigent un minimum de quantité de semences à vendre avec traitement. Est-ce que cette existait dans le passé ? Nous ne pouvons pas y répondre car personne dans notre comité a été témoin de cette pratique. Impossible pour nous de répondre avec un oui ou un non.

Durant les dernières années, l'industrie constate une baisse des ventes de semences avec traitement d'insecticides et nous estimons qu'elle se poursuivra.

Fourragère : La grande majorité des semences sont NON OGM et sans traitement. Les qualités techniques des semences conventionnels disponibles sur le marché expliquent cette situation. Nous n'anticipons pas de changement pour ce secteur.



Céréales : Le blé et l'orge sont les 2 variétés disponibles avec ou sans traitement fongicide. Le producteur a le choix entre les 2 options. Les semences d'avoine au Québec sont vendues sans traitement ce qui n'est pas le cas en Ontario.

Biologique : Tous les fournisseurs ont accès à des semences de statuts biologiques. Les ventes représentent approximativement 3 % des volumes des ventes totales de semences. Il est très difficile d'obtenir des disponibilités dans toutes les variétés avec des ventes aussi faible. La réussite d'une production d'une semence certifiée e#1 et certifiée biologique est très faible dans les fourragères. C'est possible pour les céréales mais la demande n'est pas suffisante pour assurer une viabilité économique au producteur de semences.

Certains producteurs voient un traitement de semences comme une assurance. Une assurance qui favorise une levée réussie aux champs. Aucun entrepreneur peut se permettre d'opérer une entreprise sans assurances.

A la question : Est-ce possible de vendre uniquement des semences non traitées au Québec ? La réponse est oui à l'exception du canola. Il n'y a aucun fournisseur qui offre du canola non traité. Cependant, un solide plan de compensation doit être en place pour supporter les producteurs. Certaines années seront catastrophiques pour les producteurs agricoles quand les conditions seront réunies. Nous anticipons également la disparition des programmes de resemis qui sont offerts par les grands semenciers et qui ont pour objectif de compenser nos clients dans le cas de problèmes de levé dans les champs au printemps.

Semences certifiées : Une semence de qualité certifiée est un acteur essentiel dans le contrôle naturel des mauvaises herbes. Les mesures de taux de germination et pureté ainsi que la déclaration des plantes nuisibles sont effectués selon les règles fédérales des semences pour assurer une réussite maximale de levée au semis.

Une diminution des ventes de semences certifiées entrainera une augmentation de prolifération de plantes nuisibles dans nos champs québécois.

Je partage plus bas une publication du semencier Semican sur les biens faits pour l'agriculture de planter des semences certifiées :

<https://www.semican.ca/les-semences-certifiees-expliquees-en-5-points>

Depuis plusieurs années les agronomes, techniciens et vétérinaires travaillent à chercher des solutions pour être moins dépendants des antibiotiques dans l'alimentation animale. LA raison est la résistance des microorganismes pathogènes aux antibiotiques. Les agronomes de l'industries cherchent des solutions en passant par un meilleur confort chez les animaux jusqu'à développer des produits pouvant remplacer en partie l'approche par les traitements aux antibiotiques. Les agronomes généticiens travaillent à conseiller les éleveurs pour améliorer leurs



résultats zootechniques réduisant les rejets phosphores, améliorant l’empreinte carbone par avec des résultats zootechniques s’améliorant chaque année.

Les extraits de plantes, acides organiques utilisés maintenant dans l’alimentation ne sont que des exemples qui ont permis de remplacer les approches traditionnelles.

Ainsi, la recherche et développement servent aux producteurs et l’agronome est au cœur de ces changements qui doivent être appliqués à la ferme par la suite.

Nous constatons le développement de quelques projets pour diminuer l’empreinte carbone du secteur agricole. Nous espérons que la descriptions des points ci-hauts vous aiderons à définir un portrait plus actuelle des fournisseurs d’intrants agricoles.

2.0 Présence de traces de pesticides et de fertilisants dans les cours d’eau

Vous avez mentionné votre grande préoccupation par l’augmentation constance de molécules de pesticides et fertilisants dans les cours d’eau durant notre rencontre.

Ce constat nous a surpris et nous sommes autant préoccupé que vous par cette situation. La préservation des cours d’eau est une haute préoccupation pour nous.

De plus, si le produit est présent dans l’eau c’est qu’il y a eu une perte d’optimisation sur l’objectif estimé de son effet sur la culture.

La première défense physique pour les cours d’eau sont les bandes riveraines. Nous sommes conscients que cette pratique n’est pas l’ultime solution mais est notre premier réflexe de pensée face à cette situation. La présence de bandes riveraines est trop faible selon l’AQAfi. Nos agronomes suggèrent depuis plusieurs années l’augmentation de ce type de protection.

Nous saluons l’initiative de l’UPA d’offrir des sacs de semences pour implanter bandes riveraines à ses membres pour cette saison de semis.

Pour aider notre compréhension et participer à inverser cette tendance, nous espérons obtenir plus d’informations. Nous demandons si vous avez les informations pour répondre à nos interrogations suivantes :

- Quelles sont les cultures à proximité de ces cours d’eau ?
- Est-ce que des bandes riveraines sont présentes ?
- Quel programme phytosanitaire a été exécuté ?
- Quel type de plan de fertilisation a été mise en place ?
- Les façons dont les pesticides et les fertilisants ont-elles été appliquées ?
- Quelles étaient les conditions météorologiques aux moments des applications ?
- Respect des normes d’application en présence des plans d’eau ?

- Est-ce que des équipements de précision ont été utilisés pour l'application des fertilisants (GPS, taux variable...) ?
- Est-ce que la rotation de culture est optimale ?
- Est-ce que la présence du couvert végétal est maximisée : plantes intercalaires, plante de couvertures ... ?
- Pour bien cerner la problématique, nous souhaitons connaître les niveaux de concentrations de produits dans l'eau. À quel endroit se situe la présence du contaminant entre le niveau acceptable par les scientifiques et le niveau de dangerosité pour l'humain ?
- Qu'elles sont les niveaux d'acceptabilité pour le gouvernement provinciale ? Est-ce les mêmes niveaux pour le gouvernement fédéral ? Si non, quelles sont les raisons ?

Une investigation de ce type est nécessaire selon nous afin de trouver des améliorations à cette situation. Nous croyons que les produits n'est pas la seule source du problème. La façon dont différents intrants sont appliqués sont probablement sources de pollution selon notre hypothèse.

Ce document contient quelques pistes de solutions pour préserver nos cours d'eau. Nous continuerons notre réflexion sur la situation.

3.0 Entreprises/Employeurs:

Nous croyons que la majorité des entreprises respectent la liberté d'intervention des agronomes dans leur travail.

Dans le but d'augmenter la confiance du public et s'assurer d'une uniformité de l'offre d'intrants, nous suggérons d'ajouter des balises supplémentaires via des audits pour toutes les entreprises :

Audit pour employeurs :

- Engagement des administrateurs sur un code d'éthique.
- Agir et exercer ses activités économiques avec une conscience afin de préserver la qualité de l'environnement.
- S'assurer de liberté d'intervention de l'acte agronomique par l'agronome.
- Absence de rémunération variable sur des objectifs de ventes d'unité de produit.
- Offrir les outils et formation continue adéquate aux agronomes.

Bref, s'assurer que l'agronome travaille dans un environnement sans contrainte éthique. Nous sommes disponibles à développer cette section si vous jugez ce point opportun.



4.0 Association d'agronomes :

Sans aucun doute, nous sommes en faveur de la modernisation de la loi et l'encadrement de notre pratique. Une modernisation positive continuera à protéger adéquatement le public tout en encadrant efficacement le travail quotidien de l'agronome. Une version améliorée qui incitera de nouveaux étudiants à s'inscrire dans différents programmes de formations en agronomie et réduiront l'exode de ceux et celles qui exercent présentement cette profession extraordinaire.

Nous avons la certitude que nos membres agissent tous et toutes dans les meilleurs intérêts du public, du producteur et de l'environnement. Cependant nous ne défendrons pas un agronome qui a commis une faute légale et/ou éthique de façon intentionnelle. Notre association souhaite empêcher la mise en tutelle de la capacité intellectuelle à prendre les meilleures décisions par nos agronomes dans l'exercice de leurs fonctions. Nous ne croyons pas qu'une loi qui sépare la vente et le conseil est nécessaire pour protéger le public.

Le nombre d'agronomes qui pratique présentement n'est pas suffisant pour combler tous les postes du secteur agricole. La pénurie d'agronomes est réelle. La séparation de la vente et du conseil aggraverait drastiquement cette problématique. Advenant l'obligation future pour le producteur agricole d'obtenir une recommandation agronomique pour l'achat de semences traitées est appliqué : nous anticipons un bris de services pour les producteurs agricoles. La situation deviendra catastrophique afin d'assurer une offre de service adéquate et sécuritaire.

Nous sommes convaincus que le 1^{er} projet sur l'encadrement de la profession a eu un effet sur le taux élevé de non-renouvellement d'agronomes en 2023. Nous souhaitons le rétablissement d'un climat plus favorable à la pratique de notre profession. Certains de nos membres n'acceptent pas d'être identifiés comme la problématique majeure du milieu agricole. Ils souhaitent faire partie de la solution.

Voici quelques suggestions d'ajustement souhaitées :

- Doubler le nombre d'heure de formations éthiques et reconnaître les formations éthiques déjà offertes entreprises. Plusieurs sociétés qui ont pignon sur rue exigent que leurs employés suivent ses formations sur le sujet.
- Développement de formation par des organismes indépendants sur les bonnes pratiques pour tous les agronomes œuvrant dans le secteur végétal.
- Formation obligatoire sur la prévention et l'identification du conflit d'intérêt.
- Initiation à l'inspection professionnelle. Une inspection préventive pour sensibiliser les nouveaux agronomes à la réalité de leurs obligations professionnelles.
- Développement d'outils pour aider à la prise de décisions agronomiques.
- Créer un environnement de travail valorisant pour l'agronome tout en respectant ses obligations sociétales.



- S'assurer qu'un nombre minimal d'agronomes disponibles soit suffisant pour répondre à toutes modifications d'exercice de leurs métiers.

5.0 Ordre des agronomes du Québec (OAQ) :

L'AQAFI a une relation basée sur le respect avec notre ordre professionnel. Nos échanges sont très constructifs.

Notre principale différence d'opinion provient de la séparation de la vente du conseil des recommandations pesticides et de la facturation détaillée. Cet objectif du conseil d'administration a été manifesté et ce, même sans obligation gouvernementale.

Le seul argument fourni : Amélioration de l'opinion sociétale. Selon l'OAQ, cette séparation ne garantira aucunement une diminution des ventes de pesticides.

Notre association n'appuiera pas un projet qui sacrifie l'intégrité de la démarche agronomique de nos membres avec seul espoir d'améliorer la perception de la population.

Le refus de ce sacrifice ne veut pas dire que nous sommes contre l'évolution de notre pratique professionnelle.

6.0 Producteurs :

Après notre analyse sur différentes pistes d'évolution pour les agronomes et nos employeurs, nous avons réfléchi sur les améliorations possibles dans les pratiques agricoles par les utilisateurs de ces produits.

Une partie de nos pistes d'amélioration nous proviennent de la France. La séparation de la vente et du conseil en France est un échec selon les intervenants et le gouvernement. En revanche, il y a quelques bons points sur l'encadrement de l'utilisateur. Le producteur doit suivre des formations continues obligatoires pour conserver son droit d'acheter des produits phytosanitaires. Le producteur doit également présenter un plan de cultures pour obtenir une approbation par un organisme indépendant. L'organisme étudie si le plan soumis est en respect avec les bonnes pratiques agricoles sans compromettre la viabilité financière de l'entreprise. À la suite de l'acceptation du plan, le producteur obtient son permis d'achat nommé Certi-Phyto. Nous croyons que cette étape favorisera les rotations de cultures, l'implantation de bande riveraine, l'utilisation de plantes de couvertures, l'analyse des sols...

Nous croyons que le statu quo n'est pas une option pour aucun acteur du secteur, nous estimons que cette avenue sera bénéfique pour les producteurs et la préservation de l'environnement.



7.0 Intervention du gouvernement :

Nous souhaitons que les interventions gouvernementales aient un effet de catalyseur sur les changements de pratiques agricoles au Québec.

L'application du programme PAD a déjà des effets positifs sur l'amélioration de pratiques agricoles. Nous estimons qu'il peut avoir plus de mordant. Voici quelques suggestions :

- Limitation sur les possibilités de monoculture. L'absence de rotation augmente les risques de problématiques d'infestations et de maladies dans les champs.
- Implantation de bandes riveraines et inspection de suivi.
- Validation du respect des limites de champs. Il y a encore des présences de plants de maïs et soya trop près ou dans les fossés.
- Aide financière pour l'achat d'équipement agricoles favorisant de meilleur pratiques de culture: Désherbage mécanique, applicateur de fertilisant à taux variables...
- Appuie aux entreprises développant des outils d'agriculture de précision et informatiser toutes activités agronomiques.
- Support et formation continue aux producteurs agricoles.
- Favoriser l'application de pesticides avec suivi GPS pour protéger cours d'eau et limitation des champs.
-

Centre de recherches :

Comme agronomes de terrain, nous demandons une implication accrue du gouvernement et une participation financière supplémentaire dans les études et essais de recherche. Le secteur agricole a accès de nombreuses technologies novatrices. Il est impératif de tester leurs efficacités dans des sols et conditions climatiques québécoises.

Nous sommes témoins des effets du manque de financement, d'équipement et d'effectif dans les sites de recherches. Il est impératif que les centres disposent des ressources nécessaires pour réaliser des essais dans des conditions acceptables afin d'obtenir des résultats fiables et neutres.

La diminution du volume de ventes de pesticides passe assurément par les avancées obtenues dans les centres de recherche.

En résumé, notre association appuie la requête de réduction d'utilisation des pesticides et des fertilisants de synthèses. Nous croyons que la diminution se concrétisera dans l'amélioration de pratiques agricoles. Nous avons la conviction que la séparation du conseil et la vente d'intrants



ainsi que la facturation détaillée n'impacteront pas les volumes vendus de pesticides. Elle augmentera inutilement le risque de bris de services agronomiques.

Qui plus est, l'existence au Québec d'un ordre des agronomes assure cette protection du public et nous sommes en accord avec une modernisation. Réduire l'autonomie et le professionnalisme des agronomes de l'industrie par un encadrement visant spécifiquement cette approche restrictive entourant la vente ratera sa cible.

Nous estimons que l'arrivée de nouvelles technologies, la recherche, les essais et les suggestions de mesures énumérées plus haut amélioreront la situation.

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et anticipons une rencontre future pour discuter de toutes nouvelles possibilités au sujet de la modernisation de notre profession.

Cordialement,

Le conseil d'administration AQAFI

[REDACTED], Trouw Nutrition Canada, T : [REDACTED]

[REDACTED], Trouw Nutrition Canada, T : [REDACTED]

[REDACTED], Groupe Ducharme, T : [REDACTED]

[REDACTED], Bayer Canada – Crop Science, T : [REDACTED]

[REDACTED], Synagri, T : [REDACTED]

[REDACTED], Agrocentre Technova inc., T : [REDACTED]

[REDACTED], Semences NK, T : [REDACTED]

[REDACTED], Gérard Maheu inc., T : [REDACTED]

[REDACTED], William Houde, T : [REDACTED]

[REDACTED], Lévesque Stratégie et Innovation, T : [REDACTED]

De : [REDACTED]
À : [Lamontagne André \(CM\) \(Québec\)](#)
Cc : [REDACTED]; [Verret Bernard \(BSM\) \(Québec\)](#); sonia.lebel.chmp@assnat.qc.ca; [Belisle Genevieve \(CM\) \(Québec\)](#)
Objet : [EXTERNE] Contexte du programme des services-conseils 2023-2028
Date : 19 septembre 2023 17:05:21
Pièces jointes : [image001.emz](#)
[image003.png](#)
[AQAFI_SERVICESCONSEILS_19SEPT2023.PDF](#)

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.



(Association Québécoise Des Agronomes en Fourniture d'Intrants)

S'unir... Tous ENSEMBLE

Le 19 septembre 2023

Monsieur le ministre,

L'Association québécoise des agronomes en fournitures d'intrants (AQAFI) regroupe plus de 160 agronomes exerçant leur profession au sein d'entreprises privées dans le respect des balises du système professionnel du Québec. Nous nous adressons à vous aujourd'hui afin de vous manifester notre grand étonnement et notre déception devant les propos insérés dans la section Contexte du Programme services-conseils 2023-2028.

« Sans intervention publique, le marché des services-conseils risque d'être essentiellement centré sur les services axés sur une rentabilité économique immédiate ou offerts par des conseillers liés à la vente de produits ou de services autres que le service-conseil. L'utilisation accrue de tels services aurait des impacts néfastes sur l'environnement ou sur le développement à long terme de l'entreprise. »

Ce document minimise le rôle et le professionnalisme des agronomes du secteur privé en tant que partenaires pour répondre aux enjeux du secteur agricole.

L'accompagnement que nous offrons aux producteurs agricoles est le fruit de la même formation universitaire et de la même expertise scientifique que les agronomes oeuvrant dans d'autres milieux. De plus, tous les membres de l'Ordre sont soumis aux mêmes mécanismes de protection du public, soit la formation continue, l'inspection professionnelle et le processus disciplinaire. Notre expérience terrain nous permet d'affirmer qu'un modèle de services-conseils ne peut à lui seul nuire directement à l'environnement. Afin de ne pas induire les citoyens québécois en erreur,

nous demandons des preuves tangibles corroborant ces propos, qui semblent plutôt tenir de l'opinion que d'informations factuelles.

Alors que la révision de notre loi professionnelle est toujours prévue au calendrier du gouvernement, ces propos nous font douter de l'objectivité avec laquelle sera traité le processus qui s'en suivra. Nous croyons qu'il y aurait lieu de rétablir les faits, afin de ne pas alimenter une perte de confiance envers le processus législatif, qui est le fondement d'une société démocratique.

Chaque jour, les enjeux que le secteur agricole et agroalimentaire québécois doit affronter sont toujours plus sérieux et déstabilisants. Notre profession ne peut pas être considérée comme un obstacle à l'atteinte des objectifs de développement durable, mais doit plutôt comme un partenaire de premier plan au bénéfice de l'ensemble des Québécois. Dans l'attente d'une communication de votre part qui nous permettra d'entreprendre un dialogue constructif.

Meilleures salutations,

[Redacted signature]

Président de l'Association québécoise en fournitures d'intrants (AQAFI)

Le conseil d'administration AQAFI

[Redacted list of names]

[Redacted signature]

Directeur des Ventes Secteur Porcin
Directeur du Service Santé Animale

[Redacted signature]

[\[Redacted\]@trouwnutrition.com](mailto:[Redacted]@trouwnutrition.com)



Trouw Nutrition Canada.



Pensez à l'environnement. N'imprimez ce document que si vous en avez vraiment besoin.

Ce courriel est une communication confidentielle et son contenu peut être protégé par le secret professionnel. Il est destiné à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, nous vous prions de nous en aviser immédiatement et de supprimer ce courriel et toutes les pièces jointes; de ne pas les copier, les expédier, les divulguer ou les utiliser de toute autre façon que ce soit. La diffusion par d'autres que la ou les personnes visées, est strictement interdite. Nous ne pourrions être tenus responsables des conséquences négatives ou dommages subis afférents à la transmission par courriel de données ou de documents ; le texte du courriel tel qu'expédié est péremptoire.

This e-mail is confidential and may also be privileged. It is intended for use by the addressee only. If you are not the intended addressee, we request you kindly to notify us immediately and delete this e-mail, and any attachment(s), without copying, forwarding, disclosing or using it in any other way.

The publication by others than the intended person(s) is prohibited. We will not be liable for any negative consequence or damage relating to the communication by e-mail of data or documents; the text of the e-mail as sent is decisive.

For any purchase made, the General Purchase Terms and Conditions of Nutreco apply. Applicability of other terms and conditions is explicitly rejected.



(Association Québécoise Des Agronomes en Fourniture d'Intrants)

S'unir... Tous ENSEMBLE

Le 19 septembre 2023

Monsieur le ministre,

L'Association québécoise des agronomes en fournitures d'intrants (AQAFI) regroupe plus de 160 agronomes exerçant leur profession au sein d'entreprises privées dans le respect des balises du système professionnel du Québec. Nous nous adressons à vous aujourd'hui afin de vous manifester notre grand étonnement et notre déception devant les propos insérés dans la section Contexte du Programme services-conseils 2023-2028.

« Sans intervention publique, le marché des services-conseils risque d'être essentiellement centré sur les services axés sur une rentabilité économique immédiate ou offerts par des conseillers liés à la vente de produits ou de services autres que le service-conseil. L'utilisation accrue de tels services aurait des impacts néfastes sur l'environnement ou sur le développement à long terme de l'entreprise. »

Ce document minimise le rôle et le professionnalisme des agronomes du secteur privé en tant que partenaires pour répondre aux enjeux du secteur agricole.

L'accompagnement que nous offrons aux producteurs agricoles est le fruit de la même formation universitaire et de la même expertise scientifique que les agronomes œuvrant dans d'autres milieux. De plus, tous les membres de l'Ordre sont soumis aux mêmes mécanismes de protection du public, soit la formation continue, l'inspection professionnelle et le processus disciplinaire.

Notre expérience terrain nous permet d'affirmer qu'un modèle de services-conseils ne peut à lui seul nuire directement à l'environnement. Afin de ne pas induire les citoyens québécois en erreur, nous demandons des preuves tangibles corroborant ces propos, qui semblent plutôt tenir de l'opinion que d'informations factuelles.

Alors que la révision de notre loi professionnelle est toujours prévue au calendrier du gouvernement, ces propos nous font douter de l'objectivité avec laquelle sera traité le processus qui s'en suivra. Nous croyons qu'il y aurait lieu de rétablir les faits, afin de ne pas alimenter une perte de confiance envers le processus législatif, qui est le fondement d'une société démocratique.

Chaque jour, les enjeux que le secteur agricole et agroalimentaire québécois doit affronter sont toujours plus sérieux et déstabilisants. Notre profession ne peut pas être considérée comme un obstacle à l'atteinte des objectifs de développement durable, mais doit plutôt comme un partenaire de premier plan au bénéfice de l'ensemble des Québécois.

Dans l'attente d'une communication de votre part qui nous permettra d'entreprendre un dialogue constructif.

Meilleures salutations,

[REDACTED]

Président de l'Association québécoise en fournitures d'intrants (AQAFI)

Le conseil d'administration AQAFI

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : [REDACTED]
Objet : [EXTERNE] L'Association Québécoise des Agronomes en Fournitures d'Intrants (AQAFI)
Date : 19 janvier 2023 08:40:02
Pièces jointes : [Le 17 janvier 2023 MP.pdf](#)

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.



Le 17 janvier 2023

ADHÉSION À L'AQAFI-RAPPEL

S'unir... Tous ENSEMBLE

Après plusieurs mois d'attente, l'Association Québécoise des Agronomes en Fournitures d'Intrants (AQAFI) a vu sa création en juillet 2022. Il s'agit d'une longue réflexion et processus dont le désir est de regrouper les agronomes œuvrant dans l'industrie.

Certains événements au cours des dernières années et voir même des derniers mois ont eu et pourraient entraîner des conséquences directes sur notre travail au quotidien. Les travaux parlementaires se poursuivront très bientôt à Québec. Les enjeux sont majeurs pour la **profession** d'agronome et nous faisons appel à vous pour faire entendre nos voix à l'unisson via cette association.

S'unir... Tous ensemble dans un but commun de se faire entendre auprès des différentes instances politiques, organisationnelles, médiatiques et de l'OAQ.

Le Conseil d'administration de l'AQAFI a rencontré Mme Martine Giguère, présidente et M. Éric Dagenais, Directeur Général de l'Ordre des Agronomes du Québec. La rencontre a permis de bons échanges sur les enjeux qui touche notre profession.

Le 20 janvier 2023, une rencontre est à l'agenda avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de faire valoir les inquiétudes des agronomes œuvrant dans l'industrie.

Le Conseil d'administration s'engage à tenir dans le premier quart de l'année 2023 une AGA afin de vous informer des avancées.

Nous avons obtenu plusieurs adhésions à l'AQAFI. Nous réitérons l'importance d'avoir un membership fort afin de se faire valoir devant les différentes instances.

Pour qui?

MEMBRES ACTIFS : Tous les agronomes travaillant auprès de fournisseurs d'intrants en production végétale, animale ou autres domaines connexes. Tous les agronomes qui sont concernés;

MEMBRES PARTENAIRES : Tous les agronomes qui désirent manifester leur appui pour les buts poursuivis par l'association.

Vous pouvez dès maintenant adhérer à l'association si cela n'est déjà fait.

Vous désirez devenir membre de l'AQAFI dès maintenant? Il suffit de cliquer sur ce lien.

<https://form.jotform.com/AQAFI/cotisation-annuelle-aqafi>

Le conseil d'administration AQAFI

██████████ Trouw Nutrition Canada, T : ██████████

██████████ Trouw Nutrition Canada, T : ██████████

██████████ Groupe Ducharme, T : ██████████

██████████ Viridis environnement, T : ██████████

██████████, Bayer Canada – Crop Science, T : ██████████

██████████, Synagri, T : ██████████

██████████, Agrocentre Technova inc., T : ██████████

██████████, Agrocentre Fertibec inc., T : ██████████

██████████, Semences NK, T : ██████████

██████████ Gérard Maheu inc., T : ██████████

██████████, William Houde, T : ██████████



Le 17 janvier 2023

ADHÉSION À L'AQAFI-RAPPEL

S'unir... Tous ENSEMBLE

Après plusieurs mois d'attente, l'Association Québécoise des Agronomes en Fournitures d'Intrants (AQAFI) a vu sa création en juillet 2022. Il s'agit d'une longue réflexion et processus dont le désir est de regrouper les agronomes œuvrant dans l'industrie.

Certains événements au cours des dernières années et voir même des derniers mois ont eu et pourraient entraîner des conséquences directes sur notre travail au quotidien. Les travaux parlementaires se poursuivront très bientôt à Québec. Les enjeux sont majeurs pour la **profession** d'agronome et nous faisons appel à vous pour faire entendre nos voix à l'unisson via cette association.

S'unir... Tous ensemble dans un but commun de se faire entendre auprès des différentes instances politiques, organisationnelles, médiatiques et de l'OAQ.

Le Conseil d'administration de l'AQAFI a rencontré Mme Martine Giguère, présidente et M. Éric Dagenais, Directeur Général de l'Ordre des Agronomes du Québec. La rencontre a permis de bons échanges sur les enjeux qui touche notre profession.

Le 20 janvier 2023, une rencontre est à l'agenda avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de faire valoir les inquiétudes des agronomes œuvrant dans l'industrie.

Le Conseil d'administration s'engage à tenir dans le premier quart de l'année 2023 une AGA afin de vous informer des avancées.

Nous avons obtenu plusieurs adhésions à l'AQAFI. Nous réitérons l'importance d'avoir un membership fort afin de se faire valoir devant les différentes instances.

Pour qui?

MEMBRES ACTIFS : Tous les agronomes travaillant auprès de fournisseurs d'intrants en production végétale, animale ou autres domaines connexes. Tous les agronomes qui sont concernés;

MEMBRES PARTENAIRES : Tous les agronomes qui désirent manifester leur appui pour les buts poursuivis par l'association.

Vous pouvez dès maintenant adhérer à l'association si cela n'est déjà fait.

Vous désirez devenir membre de l'AQAFI dès maintenant? Il suffit de cliquer sur ce lien.

<https://form.jotform.com/AQAFI/cotisation-annuelle-aqafi>

Le conseil d'administration AQAFI

██████████ Trouw Nutrition Canada, T : ██████████

██████████., Trouw Nutrition Canada, T : ██████████

██████████., Groupe Ducharme, T : ██████████

██████████., Viridis environnement, T : ██████████

██████████., Bayer Canada – Crop Science, T : ██████████

██████████., Synagri, T ██████████

██████████., Agrocentre Technova inc., T : ██████████

██████████ Agrocentre Fertibec inc., T : ██████████

██████████., Semences NK, T : ██████████

██████████., Gérard Maheu inc., T : ██████████

██████████., William Houde, T: ██████████

██████████., Lévesque Stratégie et Innovation, T : ██████████

De : [REDACTED]
À : [Masse Geneviève \(BSM\) \(Québec\)](#); [Verret Bernard \(BSM\) \(Québec\)](#); [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : [EXTERNE] Rencontre AQAFI
Date : 23 novembre 2022 10:26:14

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour,

Tel que discuté le 7 novembre dernier, nous aimerions vous rencontrer afin de discuter des enjeux en lien avec le projet de loi 41 et des impacts sur les agronomes travaillant dans l'industrie.

Nous représentons une association qui a pris forme au 2^{ième} semestre 2022, Cette association a été créée car elle répondait à un besoin des agronomes œuvrant dans la fourniture d'intrants. Ceux-ci représentent actuellement plus de 40% des agronomes inscrits à l'Ordre des Agronomes du Québec.

Le projet de loi dans sa forme actuelle ne correspond pas à la vision de ce qui se passe sur le terrain et pourrait avoir des conséquences négatives sur les objectifs que le gouvernement s'est donné notamment dans sa politique bioalimentaire 2018/2025.

Cette rencontre se veut donc un moment privilégié de partager nos visions mais surtout d'atteindre des objectifs en matière de développement durable.

Nos disponibilités sont:
les 28,29,30 novembre;
5 et 15 décembre
19,20 et 21 décembre.

Merci de nous donner cette opportunité à quelques membres du conseil d'administration de l'AQAFI.

Le lieu de la rencontre sera à votre convenance.

[REDACTED]
Président AQAFI

De : [REDACTED]
Objet : [EXTERNE] Premier communiqué officiel de l'AQAFI
Date : 26 juillet 2022 15:03:58
Pièces jointes : [AQAFI-Communiqué 26 juillet 2022.pdf](#)

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour à tous!

Merci de prendre connaissance de ce premier communiqué officiel de l'Association des Agronomes en Fournitures d'Intants (AQAFI).



St-Hyacinthe, 26 juillet 2022.

Le projet de loi voulant modifier la Loi sur les agronomes rate sa cible!

L'Association Québécoise des Agronomes en Fournitures d'Intrants (AQAFI) tient à remercier le ministre de l'Agriculture, monsieur André Lamontagne, pour le dépôt du projet de Loi visant à moderniser la Loi sur les agronomes.

Les agronomes de l'industrie sont nombreux à intervenir, au quotidien, auprès des producteurs et productrices agricoles, et ce, peu importe leur modèle de production ou la taille de leur entreprise. Ils représentent plus de 45 % des agronomes au Québec. Nos membres sont des intervenants essentiels dans l'application et le transfert des connaissances sur les procédés, les technologies et les produits d'intrants utilisés en agriculture. Il est plutôt réducteur de conclure que la conduite d'un professionnel est liée à son employeur.

En tant qu'agronomes à l'emploi de fournisseurs d'intrants, nous sommes convaincus de l'importance de la pleine indépendance professionnelle. Nos membres, tout comme les producteurs, reconnaissent le besoin de répondre aux inquiétudes des consommateurs. Ces derniers sont de plus en plus sensibles aux enjeux touchant l'environnement, la santé, la qualité de l'eau et l'innocuité des aliments.

Toutefois, l'ajout de l'article 27 à la Loi sur les agronomes (voir article 14 du projet de Loi¹), vient radicalement changer la relation entre nos membres et leurs clients en séparant l'activité vente et représentation de l'activité conseil et recommandation. Cette façon soulève de nombreuses questions sur l'organisation de la vente, du conseil et du suivi technique liés à l'utilisation du produit. Le gouvernement vient de créer et cristalliser 2 classes d'agronomes : « les bons » et les autres.

Est-ce que cela permettra d'atteindre les objectifs du plan d'agriculture durable 2020-2030² lancé par le ministre de l'Agriculture en octobre 2019? La solution qu'on nous propose privera l'agriculture québécoise de la compétence et l'expertise de centaines d'agronomes. Elle enchaînera assurément des coûts supplémentaires que le producteur devra assumer. Les agriculteurs québécois ne peuvent encaisser cela afin de demeurer compétitifs et assurer la pérennité de leur entreprise.

¹ Projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur les agronomes - Assemblée nationale du Québec (assnat.qc.ca)

² https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf?1603387733



La modernisation du champ d'exercice de l'agronome était et demeure essentielle. La solution visant à séparer la vente du conseil prévue dans ce projet Loi assurera-t-elle la réussite et l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec, et surtout d'offrir une meilleure protection du public? Permettez-nous d'en douter.

Dans sa tournée des parties prenantes, le ministre André Lamontagne n'a pas consulté la principale cible de la révision de la Loi : les agronomes de l'industrie. Nous souhaitons ardemment que le ministre corrige cette omission en nous permettant de démontrer au public, en commission parlementaire, de quelle manière les agronomes de l'industrie s'emploient à préserver leur indépendance professionnelle au quotidien.

Conseil d'administration de l'AQAFI

Personne contact :
Monsieur Éric Lévesque
T. 450 250-5734
C. 514 210-7307
eric.levesque@lsei.ca

De : [REDACTED]
À : [Masse Geneviève \(BSM\) \(Québec\)](#)
Objet : [EXTERNE] Re: Par Teams - Rencontre AQAFI-MAPAQ
Date : 21 décembre 2022 13:54:04

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Masse,

Merci pour le retour rapide.

Est-ce possible de faire notre réunion en présentiel?

Nous pouvons nous déplacer. Nous serons au nombre de 4 personnes, membres du CA qui peuvent se rendre à Québec ou ailleurs.

Je serai à Québec la veille.

Je crois que pour cet important dossier, nous devrions être en présentiel pour regarder et discuter des enjeux pour les agronomes oeuvrant dans l'industrie privé au Québec mais surtout pour l'agriculture au Québec.

L'endroit et l'heure choisis nous conviendront le 20 janvier.

Nous attendons votre proposition.

Salutations!

[REDACTED]
Président AQAFI.

Le mer. 21 déc. 2022 à 13:14, Masse Geneviève (BSM) (Québec)
<Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Microsoft Teams meeting

Rejoindre à partir de votre ordinateur, de l'application mobile ou de l'appareil de la salle

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

ID de la réunion : 224 674 340 011

Code secret : GfvJrv

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

Rejoindre avec un appareil de visioconférence

[92965937@t.plcm.vc](tel:92965937@t.plcm.vc)

ID de vidéoconférence : 112 821 029 0

[Autres instructions VTC](#)

Ou composer le numéro (audio seulement)

[+1 581-316-0470,,419631169#](#) Canada, Quebec City

ID Conférence Téléphone: 419 631 169#

[Rechercher un numéro local](#) | [Réinitialiser le code confidentiel](#)

[Pour en savoir plus](#) | [Aide](#) | [Options de réunion](#) | [Légal](#)

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

De : [REDACTED]
À : [Masse Geneviève \(BSM\) \(Québec\)](#)
Cc : [REDACTED]
Objet : [EXTERNE] Lettre réponse AQAFI
Date : 16 juin 2023 14:34:58
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[Lettre réponse AQAFI.pdf](#)

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Masse,

Suite à notre rencontre du 20 janvier 2023, voici un suivi de l'AQAFI, Association d'agronomes œuvrant dans le secteur des fournitures des intrants agricoles.

Nous avons élaboré des réponses et commentaires sur différents sujets abordés durant la rencontre. Vous pouvez transférer ce document aux personnes présentes lors de la rencontre.

Nous demeurons disponible pour répondre à toutes vos questions ou commentaires.

Cordialement,

[REDACTED]
Directeur Semences
Seed Manager

T: 450-799-3225 #09271
[REDACTED]

5175, boulevard Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Québec
Canada, J2R 2B4





Premièrement, nous vous remercions pour le temps qui nous a été accordé lors de notre rencontre du 20 janvier à vos bureau. Nous avons apprécié l'esprit de franchise et d'ouverture qui a régi nos échanges.

Notre délai de réponse a été plus long que prévu afin de valider certaines informations avant de vous écrire. Durant les derniers mois, nous avons assisté à quelques événements agricoles et divers lancements de nouvelles technologies qui amélioreront l'efficacité de pratiques aux champs.

Un rappel également que la rédaction du document a été faite par des agronomes de première ligne. C'est-à-dire qui travaille au quotidien avec des producteurs agricoles. Nous œuvrons tous et toutes dans le secteur végétal et animal. Nous offrons des conseils réalisables et éthiques dans un contexte de protection du public, de préservation de notre environnement et l'innocuité des produits provenant de la ferme. Le tout en ne négligeant pas la viabilité économique des entreprises de nos clients.

Notre objectif premier est de s'assurer que tout nouveaux projets de lois et règlements soient applicables par nos agronomes dès la mise en vigueur. Nous vous offrons notre entière collaboration si vous souhaitez valider différentes hypothèses.

1.0 Rentabilité des entreprises :

Lors de nos échanges, [REDACTED] a posé à quelques reprises la question : Pourquoi les fournisseurs d'intrants agricoles participeront à l'effort collectif de réduire l'utilisation de pesticides? Cette question est très pertinente. Nous sommes conscients que cette interrogation est à la base de la perception négative de la société québécoise envers notre travail.

Le secteur agricole n'est pas différent des autres secteurs de l'économie. Notre secteur travaille constamment sur des projets d'amélioration : efficacité énergétique, automatisation, empreinte carbone neutre, préservation de l'environnement, réduction de l'utilisation des antibiotiques dans les aliments du bétail.

En tant qu'agronomes travaillant au sein de l'entreprise privée, nous pouvons témoigner que le secteur agricole vit au même rythme de cette dynamique d'avancement technologique.

Notre constat est clair : Toutes les entreprises qui favorisent le statu quo se feront surpasser par des concurrents qui travaillent avec les nouvelles technologies novatrices.

Les fournisseurs d'intrants ont investi avec constance temps et argent dans la recherche et le développement de meilleurs protocoles de cultures. Certains projets visent directement la diminution de pesticides aux champs. Au niveau de l'alimentation animal, la recherche évolue



pour réduire l'utilisation des antibiotiques dans les aliments. Plusieurs nouveaux produits existent et sont déjà sur les fermes actuellement et démontrent des résultats très intéressants.

Arrosage de pesticides à taux variable :

Nous avons assisté à quelques événements agricoles durant les derniers mois. L'arrivée d'équipement agricole d'application de pesticides à taux variable marque le début d'une nouvelle ère. Enfin il sera possible de cibler une infestation dans un champs. Dans un avenir rapproché, l'application d'une dose unique de pesticides pour tout un champ sera révolue. Nos membres espèrent cette avancée depuis des années. Bien avant les divers projets de réglementation.

Cette technologie entraînera une diminution directe de quantité de matières actives de pesticides.

Voici quelques vidéos des nouveautés que nous avons eu le privilège de voir lors d'évènements agricoles aux États-Unis :

John Deere: <https://www.deere.com/en/sprayers/see-spray-ultimate/>

John Deere: https://www.youtube.com/watch?v=noLu_xwfgXY

Green eye spray: <https://www.youtube.com/watch?v=nJqni9553WU&t=175s>

Le développement de cette technologie se produit également en Europe.

L'utilisation du drone comme outil d'intervention ciblé se popularise très rapidement sur le marché américain.

Une multitude de nouvelles technologies nouvelles sont mise en marché présentement ayant comme objectif de réduire l'utilisation de pesticides et fertilisants synthétiques. Plusieurs entreprises testent présentement l'efficacité de ces nouveaux produits sur des parcelles au Québec.

Voici quelques exemples d'améliorations du passé et de technologies en phase d'essai :

- 1) Durant les 20 dernières années, la méthode d'application des engrais a évolué très rapidement. Le fractionnement de l'azote est un exemple. Les rendements de maïs ont été multipliés par 4 avec les mêmes volumes d'engrais.
- 2) Bio stimulant : Ces nouveaux produits favorisent l'absorption de l'azote de l'air par la plante et diminue les besoins en fertilisant synthétique.
- 3) Développement d'outil de désherbage mécanique avec applicateur de plantes intercalaire. Contrôle naturelle des herbes nuisibles.
- 4) Plantes intercalaires. Protège les sols nus et apportent des éléments des biens faits au sol tel que de l'azote organique.

- 5) Essais variétaux de semences : Des milliers d'essaies de parcelles dans des centres de recherches. Exemple : Validation si un fongicide est utile ou non pour une variété de céréales. Le niveau de fertilisation adéquat pour éviter la sur fertilisation du soya.
- 6) Nouveaux additifs qui réduisent les besoins en fertilisant synthétique.
- 7) Équipement de désherbage mécanique
- 8) Augmenter le nombre d'analyse de sol.
- 9) Épandage à taux variables des engrais.
- 10) Agricultures de précision : accès à plus de data pour aider à la prise de décision

Traitement de semences

Tel que discuté lors de notre rencontre, voici un résumé de la situation actuelle dans les traitements de semences.

Rappel du cycle de vente d'une semence : Les producteurs sont incités par les fournisseurs à acheter une grande partie de leurs besoins semences avant la fin du mois de décembre. De novembre à avril, les grains de semences sont testés (germination, pureté...), classifié, nettoyé, traité ou non, mis en sac et livré chez les distributeurs. Les semences sont ensachées et traitées en fonction des commandes hâtives des producteurs afin de répondre à leurs besoins. Les distributeurs ont quelques semaines pour livrer les produits à temps pour les producteurs.

Pour les producteurs qui font des achats supplémentaires de dernières minutes, les inventaires sont faibles et il est possible que l'hybride demandé soit non disponible sans traitement.

Maïs-soya : Actuellement, il est faux de croire que les leaders mondiaux dans la semence exigent un minimum de quantité de semences à vendre avec traitement. Est-ce que cette existait dans le passé ? Nous ne pouvons pas y répondre car personne dans notre comité a été témoin de cette pratique. Impossible pour nous de répondre avec un oui ou un non.

Durant les dernières années, l'industrie constate une baisse des ventes de semences avec traitement d'insecticides et nous estimons qu'elle se poursuivra.

Fourragère : La grande majorité des semences sont NON OGM et sans traitement. Les qualités techniques des semences conventionnels disponibles sur le marché expliquent cette situation. Nous n'anticipons pas de changement pour ce secteur.

Céréales : Le blé et l'orge sont les 2 variétés disponibles avec ou sans traitement fongicide. Le producteur a le choix entre les 2 options. Les semences d'avoine au Québec sont vendues sans traitement ce qui n'est pas le cas en Ontario.

Biologique : Tous les fournisseurs ont accès à des semences de statuts biologiques. Les ventes représentent approximativement 3 % des volumes des ventes totales de semences. Il est très



difficile d'obtenir des disponibilités dans toutes les variétés avec des ventes aussi faible. La réussite d'une production d'une semence certifiée e#1 et certifiée biologique est très faible dans les fourragères. C'est possible pour les céréales mais la demande n'est pas suffisante pour assurer une viabilité économique au producteur de semences.

Certains producteurs voient un traitement de semences comme une assurance. Une assurance qui favorise une levée réussie aux champs. Aucun entrepreneur peut se permettre d'opérer une entreprise sans assurances.

A la question : Est-ce possible de vendre uniquement des semences non traitées au Québec ? La réponse est oui à l'exception du canola. Il n'y a aucun fournisseur qui offre du canola non traité. Cependant, un solide plan de compensation doit être en place pour supporter les producteurs. Certaines années seront catastrophiques pour les producteurs agricoles quand les conditions seront réunies. Nous anticipons également la disparition des programmes de resemis qui sont offert par les grands semenciers et qui ont pour objectif de compenser nos clients dans le cas de problèmes de levé dans les champs au printemps.

Semences certifiées : Une semence de qualité certifiée est un acteur essentiel dans le contrôle naturel des mauvaises herbes. Les mesures de taux de germination et pureté ainsi que la déclaration des plantes nuisibles sont effectués selon les règles fédérales des semences pour assurer une réussite maximale de levée au semis.

Une diminution des ventes de semences certifiées entrainera une augmentation de prolifération de plantes nuisibles dans nos champs québécois.

Je partage plus bas une publication du semencier Semican sur les biens faits pour l'agriculture de planter des semences certifiées :

<https://www.semican.ca/les-semences-certifiees-expliquees-en-5-points>

Depuis plusieurs années les agronomes, techniciens et vétérinaires travaillent à chercher des solutions pour être moins dépendants des antibiotiques dans l'alimentation animale. LA raison est la résistance des microorganismes pathogènes aux antibiotiques. Les agronomes de l'industries cherchent des solutions en passant par un meilleur confort chez les animaux jusqu'à développer des produits pouvant remplacer en partie l'approche par les traitements aux antibiotiques. Les agronomes généticiens travaillent à conseiller les éleveurs pour améliorer leurs résultats zootechniques réduisant les rejets phosphores, améliorant l'emprunte carbone par avec des résultats zootechniques s'améliorant chaque année.

Les extraits de plantes, acides organiques utilisés maintenant dans l'alimentation ne sont que des exemples qui ont permis de remplacer les approches traditionnelles.



Ainsi, la recherche et développement servent aux producteurs et l'agronome est au cœur de ces changements qui doivent être appliqués à la ferme par la suite.

Nous constatons le développement de quelques projets pour diminuer l'empreinte carbone du secteur agricole. Nous espérons que la descriptions des points ci-hauts vous aiderons à définir un portrait plus actuelle des fournisseurs d'intrants agricoles.

2.0 Présence de traces de pesticides et de fertilisants dans les cours d'eau

Vous avez mentionné votre grande préoccupation par l'augmentation constance de molécules de pesticides et fertilisants dans les cours d'eau durant notre rencontre.

Ce constat nous a surpris et nous sommes autant préoccupé que vous par cette situation. La préservation des cours d'eau est une haute préoccupation pour nous.

De plus, si le produit est présent dans l'eau c'est qu'il y a eu une perte d'optimisation sur l'objectif estimé de son effet sur la culture.

La première défense physique pour les cours d'eau sont les bandes riveraines. Nous sommes conscients que cette pratique n'est pas l'ultime solution mais est notre premier réflexe de pensée face à cette situation. La présence de bandes riveraines est trop faible selon l'AQAFI. Nos agronomes suggèrent depuis plusieurs années l'augmentation de ce type de protection.

Nous saluons l'initiative de l'UPA d'offrir des sacs de semences pour implanter bandes riveraines à ses membres pour cette saison de semis.

Pour aider notre compréhension et participer à inverser cette tendance, nous espérons obtenir plus d'informations. Nous demandons si vous avez les informations pour répondre à nos interrogations suivantes :

- Quelles sont les cultures à proximité de ces cours d'eau ?
- Est-ce que des bandes riveraines sont présentes ?
- Quel programme phytosanitaire a été exécuté ?
- Quel type de plan de fertilisation a été mise en place ?
- Les façons dont les pesticides et les fertilisants ont-elles été appliquées ?
- Quelles étaient les conditions météorologiques aux moments des applications ?
- Respect des normes d'application en présence des plans d'eau ?
- Est-ce que des équipements de précision ont été utilisés pour l'application des fertilisants (GPS, taux variable...) ?
- Est-ce que la rotation de culture est optimale ?
- Est-ce que la présence du couvert végétal est maximisée : plantes intercalaires, plante de couvertures ... ?



- Pour bien cerner la problématique, nous souhaitons connaître les niveaux de concentrations de produits dans l'eau. À quel endroit se situe la présence du contaminant entre le niveau acceptable par les scientifiques et le niveau de dangerosité pour l'humain?
- Qu'elles sont les niveaux d'acceptabilité pour le gouvernement provinciale? Est-ce les mêmes niveaux pour le gouvernement fédéral ? Si non, quelles sont les raisons?

Une investigation de ce type est nécessaire selon nous afin de trouver des améliorations à cette situation. Nous croyons que les produits n'est pas la seule source du problème. La façon dont différents intrants sont appliqués sont probablement sources de pollution selon notre hypothèse.

Ce document contient quelques pistes de solutions pour préserver nos cours d'eau. Nous continuerons notre réflexion sur la situation.

3.0 Entreprises/Employeurs:

Nous croyons que la majorité des entreprises respectent la liberté d'intervention des agronomes dans leur travail.

Dans le but d'augmenter la confiance du public et s'assurer d'une uniformité de l'offre d'intrants, nous suggérons d'ajouter des balises supplémentaires via des audits pour toutes les entreprises :

Audit pour employeurs :

- Engagement des administrateurs sur un code d'éthique.
- Agir et exercer ses activités économiques avec une conscience afin de préserver la qualité de l'environnement.
- S'assurer de liberté d'intervention de l'acte agronomique par l'agronome.
- Absence de rémunération variable sur des objectifs de ventes d'unité de produit.
- Offrir les outils et formation continue adéquate aux agronomes.

Bref, s'assurer que l'agronome travaille dans un environnement sans contrainte éthique. Nous sommes disponibles à développer cette section si vous jugez ce point opportun.

4.0 Association d'agronomes :

Sans aucun doute, nous sommes en faveur de la modernisation de la loi et l'encadrement de notre pratique. Une modernisation positive continuera à protéger adéquatement le public tout en encadrant efficacement le travail quotidien de l'agronome. Une version améliorée qui incitera de nouveaux étudiants à s'inscrire dans différents programmes de formations en agronomie et réduiront l'exode de ceux et celles qui exercent présentement cette profession extraordinaire.



Nous avons la certitude que nos membres agissent tous et toutes dans les meilleurs intérêts du public, du producteur et de l'environnement. Cependant nous ne défendrons pas un agronome qui a commis une faute légale et/ou éthique de façon intentionnelle. Notre association souhaite empêcher la mise en tutelle de la capacité intellectuelle à prendre les meilleures décisions par nos agronomes dans l'exercice de leurs fonctions. Nous ne croyons pas qu'une loi qui sépare la vente et le conseil est nécessaire pour protéger le public.

Le nombre d'agronomes qui pratique présentement n'est pas suffisant pour combler tous les postes du secteur agricole. La pénurie d'agronomes est réelle. La séparation de la vente et du conseil aggraverait drastiquement cette problématique. Advenant l'obligation future pour le producteur agricole d'obtenir une recommandation agronomique pour l'achat de semences traitées est appliqué : nous anticipons un bris de services pour les producteurs agricoles. La situation deviendra catastrophique afin d'assurer une offre de service adéquate et sécuritaire.

Nous sommes convaincus que le 1^{er} projet sur l'encadrement de la profession a eu un effet sur le taux élevé de non-renouvellement d'agronomes en 2023. Nous souhaitons le rétablissement d'un climat plus favorable à la pratique de notre profession. Certains de nos membres n'acceptent pas d'être identifiés comme la problématique majeure du milieu agricole. Ils souhaitent faire partie de la solution.

Voici quelques suggestions d'ajustement souhaitées :

- Doubler le nombre d'heure de formations éthiques et reconnaître les formations éthiques déjà offertes entreprises. Plusieurs sociétés qui ont pignon sur rue exigent que leurs employés suivent ses formations sur le sujet.
- Développement de formation par des organismes indépendants sur les bonnes pratiques pour tous les agronomes œuvrant dans le secteur végétal.
- Formation obligatoire sur la prévention et l'identification du conflit d'intérêt.
- Initiation à l'inspection professionnelle. Une inspection préventive pour sensibiliser les nouveaux agronomes à la réalité de leurs obligations professionnelles.
- Développement d'outils pour aider à la prise de décisions agronomiques.
- Créer un environnement de travail valorisant pour l'agronome tout en respectant ses obligations sociétales.
- S'assurer qu'un nombre minimal d'agronomes disponibles soit suffisant pour répondre à toutes modifications d'exercice de leurs métiers.

5.0 Ordre des agronomes du Québec (OAQ) :

L'AQAFI a une relation basée sur le respect avec notre ordre professionnel. Nos échanges sont très constructifs.



Notre principale différence d'opinion provient de la séparation de la vente du conseil des recommandations pesticides et de la facturation détaillée. Cet objectif du conseil d'administration a été manifesté et ce, même sans obligation gouvernementale.

Le seul argument fourni : Amélioration de l'opinion sociétale. Selon l'OAQ, cette séparation ne garantira aucunement une diminution des ventes de pesticides.

Notre association n'appuiera pas un projet qui sacrifie l'intégrité de la démarche agronomique de nos membres avec seul espoir d'améliorer la perception de la population.

Le refus de ce sacrifice ne veut pas dire que nous sommes contre l'évolution de notre pratique professionnelle.

6.0 Producteurs :

Après notre analyse sur différentes pistes d'évolution pour les agronomes et nos employeurs, nous avons réfléchi sur les améliorations possibles dans les pratiques agricoles par les utilisateurs de ces produits.

Une partie de nos pistes d'amélioration nous proviennent de la France. La séparation de la vente et du conseil en France est un échec selon les intervenants et le gouvernement. En revanche, il y a quelques bons points sur l'encadrement de l'utilisateur. Le producteur doit suivre des formations continues obligatoires pour conserver son droit d'acheter des produits phytosanitaires. Le producteur doit également présenter un plan de cultures pour obtenir une approbation par un organisme indépendant. L'organisme étudie si le plan soumis est en respect avec les bonnes pratiques agricoles sans compromettre la viabilité financière de l'entreprise. À la suite de l'acceptation du plan, le producteur obtient son permis d'achat nommé Certi-Phyto. Nous croyons que cette étape favorisera les rotations de cultures, l'implantation de bande riveraine, l'utilisation de plantes de couvertures, l'analyse des sols...

Nous croyons que le statu quo n'est pas une option pour aucun acteur du secteur, nous estimons que cette avenue sera bénéfique pour les producteurs et la préservation de l'environnement.

7.0 Intervention du gouvernement :

Nous souhaitons que les interventions gouvernementales aient un effet de catalyseur sur les changements de pratiques agricoles au Québec.

L'application du programme PAD a déjà des effets positifs sur l'amélioration de pratiques agricoles. Nous estimons qu'il peut avoir plus de mordant. Voici quelques suggestions :



- Limitation sur les possibilités de monoculture. L'absence de rotation augmente les risques de problématiques d'infestations et de maladies dans les champs.
- Implantation de bandes riveraines et inspection de suivi.
- Validation du respect des limites de champs. Il y a encore des présences de plants de maïs et soya trop près ou dans les fossés.
- Aide financière pour l'achat d'équipement agricoles favorisant de meilleures pratiques de culture: Désherbage mécanique, applicateur de fertilisant à taux variables...
- Appui aux entreprises développant des outils d'agriculture de précision et informatiser toutes activités agronomiques.
- Support et formation continue aux producteurs agricoles.
- Favoriser l'application de pesticides avec suivi GPS pour protéger cours d'eau et limitation des champs.

Centre de recherches :

Comme agronomes de terrain, nous demandons une implication accrue du gouvernement et une participation financière supplémentaire dans les études et essais de recherche. Le secteur agricole a accès de nombreuses technologies novatrices. Il est impératif de tester leurs efficacités dans des sols et conditions climatiques québécoises.

Nous sommes témoins des effets du manque de financement, d'équipement et d'effectif dans les sites de recherches. Il est impératif que les centres disposent des ressources nécessaires pour réaliser des essais dans des conditions acceptables afin d'obtenir des résultats fiables et neutres.

La diminution du volume de ventes de pesticides passe assurément par les avancées obtenues dans les centres de recherche.

En résumé, notre association appuie la requête de réduction d'utilisation des pesticides et des fertilisants de synthèses. Nous croyons que la diminution se concrétisera dans l'amélioration de pratiques agricoles. Nous avons la conviction que la séparation du conseil et la vente d'intrants ainsi que la facturation détaillée n'impacteront pas les volumes vendus de pesticides. Elle augmentera inutilement le risque de bris de services agronomiques.

Qui plus est, l'existence au Québec d'un ordre des agronomes assure cette protection du public et nous sommes en accord avec une modernisation. Réduire l'autonomie et le professionnalisme des agronomes de l'industrie par un encadrement visant spécifiquement cette approche restrictive entourant la vente ratera sa cible.



Nous estimons que l'arrivée de nouvelles technologies, la recherche, les essais et les suggestions de mesures énumérées plus haut amélioreront la situation.

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et anticipons une rencontre future pour discuter de toutes nouvelles possibilités au sujet de la modernisation de notre profession.

Cordialement,

Le conseil d'administration AQAFI

██████████ Trouw Nutrition Canada, T : ██████████

██████████ Trouw Nutrition Canada, T : ██████████

██████████ Groupe Ducharme, T : ██████████

██████████., Bayer Canada – Crop Science, T : ██████████

██████████., Synagri, T : ██████████

██████████., Agrocentre Technova inc., T : ██████████

██████████., Semences NK, T : ██████████

██████████., Gérard Maheu inc., T : ██████████

██████████ William Houde, T : ██████████

██████████., Lévesque Stratégie et Innovation, T : ██████████

De : [REDACTED]
À : [Masse Geneviève \(BSM\) \(Québec\)](#)
Cc : [REDACTED]
[REDACTED] [Dion Sylvain \(DGAAD\)](#)
(Québec); [Lavoie Stéphane \(DP\) \(Québec\)](#); [Fortier Elisabeth \(DP\) \(Québec\)](#)
Objet : [EXTERNE] Re: Rencontre AQAFI-MAPAQ
Date : 13 janvier 2023 14:41:46

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

J'y serai.

Le mer. 21 déc. 2022 à 14:31, Masse Geneviève (BSM) (Québec)
<Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Cette rencontre se tiendra en présentiel au bureau du MAPAQ.

Un lien Teams est joint en cas de changement.

Merci!

Microsoft Teams meeting

Rejoindre à partir de votre ordinateur, de l'application mobile ou de l'appareil de la salle

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

ID de la réunion : 224 674 340 011

Code secret : GfvJrv

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

Rejoindre avec un appareil de visioconférence

[92965937@t.plcm.vc](tel:92965937@t.plcm.vc)

ID de vidéoconférence : 112 821 029 0

[Autres instructions VTC](#)

Ou composer le numéro (audio seulement)

[+1 581-316-0470,419631169#](tel:+1581-316-0470,419631169#) Canada, Quebec City

ID Conférence Téléphone: 419 631 169#

[Rechercher un numéro local](#) | [Réinitialiser le code confidentiel](#)

[Pour en savoir plus](#) | [Aide](#) | [Options de réunion](#) | [Légal](#)

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

De :

À : [Masse Geneviève \(BSM\) \(Québec\)](#);

Objet : Re: [EXTERNE] Rencontre AQAFL

Date : 19 décembre 2022 08:50:46

Pièces jointes : [image001.jpg](#)

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Masse,

Pour faire suite à votre courriel, nous attendons de votre côté une date pour notre rencontre. Comme les agendas ont tendance à se remplir rapidement, je vous suggère de nous proposer quelques dates afin que je puisse partager cela aux membres du CA de l'AQAFL. Merci à l'avance et j'en profite pour vous souhaiter un Joyeux temps des fêtes!

Président, AQAFL.

Le jeu. 1 déc. 2022 à 08:52, Masse Geneviève (BSM) (Québec)
<Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour ,

Il nous fera plaisir de tenir la rencontre discutée. Toutefois, je vous propose qu'elle ait davantage lieu en janvier. Nous vous reviendrons avec des propositions de dates.

Salutations,

Geneviève



Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial
et sectoriel

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2136

genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca

De : >

Envoyé : 23 novembre 2022 10:26

À : Masse Geneviève (BSM) (Québec) <Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca>; Verret
Bernard (BSM) (Québec) <Bernard.Verret@mapaq.gouv.qc.ca>;

Cc :

Objet : [EXTERNE] Rencontre AQAFI

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour,

Tel que discuté le 7 novembre dernier, nous aimerions vous rencontrer afin de discuter des enjeux en lien avec le projet de loi 41 et des impacts sur les agronomes travaillant dans l'industrie.

Nous représentons une association qui a pris forme au 2^{ième} semestre 2022, Cette association a été créée car elle répondait à un besoin des agronomes œuvrant dans la fourniture d'intrants.

Ceux-ci représentent actuellement plus de 40% des agronomes inscrits à l'Ordre des Agronomes du Québec.

Le projet de loi dans sa forme actuelle ne correspond pas à la vision de ce qui se passe sur le terrain et pourrait avoir des conséquences négatives sur les objectifs que le gouvernement s'est donné notamment dans sa politique bioalimentaire 2018/2025.

Cette rencontre se veut donc un moment privilégié de partager nos visions mais surtout d'atteindre des objectifs en matière de développement durable.

Nos disponibilités sont:

les 28,29,30 novembre;

5 et 15 décembre

19,20 et 21 décembre.

Merci de nous donner cette opportunité à quelques membres du conseil d'administration de l'AQAFI.

Le lieu de la rencontre sera à votre convenance.

Président AQAFI

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel.

Merci de votre collaboration.

De : [Labbé Josée \(BSM\) \(Québec\)](#)
À : [REDACTED] [Masse Geneviève \(BSM\) \(Québec\)](#); [REDACTED]
[REDACTED] [Dion Sylvain \(DGAAD\) \(Québec\)](#); [Lavoie Stéphane \(DP\) \(Québec\)](#);
[Fortier Elisabeth \(DP\) \(Québec\)](#)
Cc : [Mogé Armelle \(BSM\) \(Québec\)](#)
Objet : RE: [EXTERNE] Rencontre AQAFI
Date : 19 décembre 2022 11:39:31
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Bonjour [REDACTED],

En réponse à votre courriel du 19 décembre dernier adressé à Mme Geneviève Masse, voici quelques propositions pour la tenue d'une rencontre d'une heure, par Teams :

Vendredi, le 13 janvier, 11h00

Vendredi, le 20 janvier, 14h00

Lundi, le 23 janvier, 11h00

Mercredi, le 25 janvier, 13h30

Dans l'attente de votre retour, je vous souhaite une agréable journée.

Josée Labbé | Adjointe administrative
Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Courriel : josee.labbe2@mapaq.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 19 décembre 2022 08:50

À : Masse Geneviève (BSM) (Québec) <Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca>; [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Re: [EXTERNE] Rencontre AQAFI

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Masse,

Pour faire suite à votre courriel, nous attendons de votre côté une date pour notre rencontre.

Comme les agendas ont tendance à se remplir rapidement, je vous suggère de nous proposer quelques dates afin que je puisse partager cela aux membres du CA de l'AQAFI.

Merci à l'avance et j'en profite pour vous souhaiter un Joyeux temps des fêtes!

[REDACTED]
Président, AQAFI.

Le jeu. 1 déc. 2022 à 08:52, Masse Geneviève (BSM) (Québec)

<Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour [REDACTED],

Il nous fera plaisir de tenir la rencontre discutée. Toutefois, je vous propose qu'elle ait davantage lieu en janvier. Nous vous reviendrons avec des propositions de dates.

Salutations,
Geneviève



Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial
et sectoriel

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2136
genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 23 novembre 2022 10:26

À : Masse Geneviève (BSM) (Québec) <Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca>; Verret Bernard
(BSM) (Québec) <Bernard.Verret@mapaq.gouv.qc.ca>; [REDACTED]

Objet : [EXTERNE] Rencontre AQAFI

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une
pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour,

Tel que discuté le 7 novembre dernier, nous aimerions vous rencontrer afin de discuter des enjeux
en lien avec le projet de loi 41 et des impacts sur les agronomes travaillant dans l'industrie.

Nous représentons une association qui a pris forme au 2^{ième} semestre 2022, Cette association a
été créée car elle répondait à un besoin des agronomes œuvrant dans la fourniture d'intrants.

Ceux-ci représentent actuellement plus de 40% des agronomes inscrits à l'Ordre des Agronomes du
Québec.

Le projet de loi dans sa forme actuelle ne correspond pas à la vision de ce qui se passe sur le terrain
et pourrait avoir des conséquences négatives sur les objectifs que le gouvernement s'est donné
notamment dans sa politique bioalimentaire 2018/2025.

Cette rencontre se veut donc un moment privilégié de partager nos visions mais surtout
d'atteindre des objectifs en matière de développement durable.

Nos disponibilités sont:

les 28,29,30 novembre;

5 et 15 décembre

19,20 et 21 décembre.

Merci de nous donner cette opportunité à quelques membres du conseil d'administration de
l'AQAFI.

Le lieu de la rencontre sera à votre convenance.

[REDACTED]
Président AQAFI

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ relatif à la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent
contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été

transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

De : [REDACTED]
À : [Labbé Josée \(BSM\) \(Québec\)](#)
Cc : [Masse Geneviève \(BSM\) \(Québec\);](#) [REDACTED]
[REDACTED] [Dion Sylvain \(DGAVD\) \(Québec\); Lavoie Stéphane \(DP\) \(Québec\);](#)
[Fortier Elisabeth \(DP\) \(Québec\); Moge Armelle \(BSM\) \(Québec\)](#)
Objet : Re: [EXTERNE] Rencontre AQAFI
Date : 21 décembre 2022 10:25:29
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Labbé,
Merci pour le retour du message.
Nous choisissons la date du 20 janvier 2023 pour la rencontre avec Mme Masse et M. Verette.
Merci de nous indiquer l'endroit de la rencontre ainsi que la plage horaire proposée.

Merci et Joyeux temps des fêtes!

[REDACTED]
Président, AQAFI

Le lun. 19 déc. 2022 à 11:39, Labbé Josée (BSM) (Québec) <Josée.Labbe2@mapaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour [REDACTED],

En réponse à votre courriel du 19 décembre dernier adressé à Mme Geneviève Masse, voici quelques propositions pour la tenue d'une rencontre d'une heure, par Teams :

Vendredi, le 13 janvier, 11h00

Vendredi, le 20 janvier, 14h00

Lundi, le 23 janvier, 11h00

Mercredi, le 25 janvier, 13h30

Dans l'attente de votre retour, je vous souhaite une agréable journée.

[REDACTED]
Josée Labbé | Adjointe administrative

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Courriel : josee.labbe2@mapaq.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 19 décembre 2022 08:50

À : Masse Geneviève (BSM) (Québec) <Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca>;

[REDACTED]

Objet : Re: [EXTERNE] Rencontre AQAFI

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Masse,

Pour faire suite à votre courriel, nous attendons de votre côté une date pour notre rencontre. Comme les agendas ont tendance à se remplir rapidement, je vous suggère de nous proposer quelques dates afin que je puisse partager cela aux membres du CA de l'AQAFI.

Merci à l'avance et j'en profite pour vous souhaiter un Joyeux temps des fêtes!

[REDACTED]

Président, AQAFI.

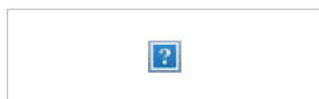
Le jeu. 1 déc. 2022 à 08:52, Masse Geneviève (BSM) (Québec)
<Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour [REDACTED],

Il nous fera plaisir de tenir la rencontre discutée. Toutefois, je vous propose qu'elle ait davantage lieu en janvier. Nous vous reviendrons avec des propositions de dates.

Salutations,

Geneviève



Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial
et sectoriel

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2136

De : [REDACTED]

Envoyé : 23 novembre 2022 10:26

À : Masse Geneviève (BSM) (Québec) <Genevieve.Masse@mapaq.gouv.qc.ca>; Verret Bernard (BSM) (Québec) <Bernard.Verret@mapaq.gouv.qc.ca>; [REDACTED]

Objet : [EXTERNE] Rencontre AQAFI

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour,

Tel que discuté le 7 novembre dernier, nous aimerions vous rencontrer afin de discuter des enjeux en lien avec le projet de loi 41 et des impacts sur les agronomes travaillant dans l'industrie.

Nous représentons une association qui a pris forme au 2^{ième} semestre 2022, Cette association a été créée car elle répondait à un besoin des agronomes œuvrant dans la fourniture d'intrants.

Ceux-ci représentent actuellement plus de 40% des agronomes inscrits à l'Ordre des Agronomes du Québec.

Le projet de loi dans sa forme actuelle ne correspond pas à la vision de ce qui se passe sur le terrain et pourrait avoir des conséquences négatives sur les objectifs que le gouvernement s'est donné notamment dans sa politique bioalimentaire 2018/2025.

Cette rencontre se veut donc un moment privilégié de partager nos visions mais surtout d'atteindre des objectifs en matière de développement durable.

Nos disponibilités sont:

les 28,29,30 novembre;

5 et 15 décembre

19,20 et 21 décembre.

Merci de nous donner cette opportunité à quelques membres du conseil d'administration de l'AQAFI.

Le lieu de la rencontre sera à votre convenance.

[REDACTED]

Président AQAFI

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.